

Face au flou entourant la sortie du Royaume-Uni de l'UE, les entreprises sont en demande de conseils. Si le Brexit jette les entreprises et les investisseurs dans l'incertitude, c'est forcément l'occasion pour les avocats d'entrer en piste avec une offre de "conseil en Brexit".

"C'est une opportunité de faire des affaires", expliquait Alasdair Steele, avocat londonien du cabinet Nabarro et à la tête d'un groupe de travail "Brexit", au quotidien Sud Ouest (1). "Les gens vont avoir besoin de conseils", et ce, "potentiellement pendant encore des années", ajoute-t-il.

Les avocats ne sont pas les seuls sur le créneau. De nombreuses entreprises de conseil qui avaient réalisé des études en amont du Brexit sont déjà positionnées.

Avec 170 avocats parisiens exerçant à Londres et 466 avocats parisiens également inscrits comme Solicitors (2), le Barreau de Paris est néanmoins en première ligne.

Le juridique va aussi côtoyer la communication car de nombreuses entreprises vont, une fois les aspects juridiques compris et analysés, devoir expliquer à leurs clients et partenaires quelles vont être pour elles les conséquences du Brexit.

Si certains avocats s'inquiètent (Selon une récente étude menée par le magazine Legal Week (3) auprès de 200 associés de grands cabinets anglais, plus de trois quarts d'entre eux (82 %) s'attendent à des licenciements au cours des deux prochaines années et 60 % anticipent que les revenus générés par les plus grands cabinets du pays vont diminuer d'ici cinq ans), d'autres attendent pour se forger une opinion. « Je peux comprendre que les gens évitent de prendre des décisions importantes, c'est l'attitude à adopter à l'heure actuelle. Mais je pense qu'il est trop tôt pour parler des conséquences financières pour les cabinets », résume Wim Dejonghe, senior partner chez Allen & Overy.

Selon l'enquête précitée, les activités immobilières et le droit des sociétés seraient les activités potentiellement les plus touchées. En revanche, le droit de la concurrence et le droit commercial sont identifiées comme pouvant profiter du Brexit. Prêts à s'adapter sans tarder, les cabinets d'avocats internationaux ont déjà commencé à élaborer un plan d'action : 71 % de ces cabinets envisageraient de faire le nécessaire pour que leurs avocats puissent continuer d'exercer dans un pays membre de l'Union européenne, Irlande en tête. Un cabinet sur trois aurait même déjà entamé des démarches en ce sens.

A Paris, les avocats se mobilisent et selon un article d'Option Droit & Affaires du 29 juin dernier (4), la quasi-totalité des firmes a envoyé à la presse et à leurs clients des propositions d'éclairage et d'assistance sur les procédures à suivre.

Selon une étude menée en avril par Pinsent Masons auprès de plus de 1 000 sociétés britanniques, françaises et allemandes, citée dans le même article, seul un quart des organisations interrogées ont défini un plan d'actions à mettre en place face aux risques découlant d'un Brexit. Si les trois quarts de ces entreprises n'ont pas défini de stratégie, les prochains mois seront actifs pour les avocats. Fidal est déjà monté au créneau, annonçant sur son blog : « [Brexit : Les Experts Europe de FIDAL vous informent](#) »(5). Fidal dispose d'un réseau d'experts européens qu'il propose de mettre à la disposition de ses clients pour examiner au cours des semaines et mois qui viennent tous les aspects de leur activité qui pourraient être affectés au fur et à mesure que se construira la négociation pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

Si, pour le moment, ce sont les poids lourds du marché qui avancent leurs pions, les cabinets de niche ou simplement les cabinets dont une partie de la clientèle est concernée par le marché britannique sont tout aussi légitimes à occuper le terrain.

(1) <http://www.sudouest.fr/2016/06/29/brexit-jackpot-pour-les-avocats-et-les-specialistes-financiers-2417821-7516.php>

(2) Bulletin du Bâtonnier , juin 2016

(3) Enquête citée dans un article Les Echos Business du 22.08.2016
<http://business.lesechos.fr/directions-juridiques/avocats-et-conseils/actualite-des-cabinets/0211215709808-brexit-au-royaume-uni-l-ave-nir-des-cabinets-d-avocats-s-assombrit-213417.php?wYzrwCREAhBGsCqg.99>

(4) « Les avocats sont-ils les grands gagnants du Brexit ? », ODA, 29 juin 2016.
<http://www.optionfinance.fr/droit-affaires/la-lettre-dooption-droit-affaires/la-lettre-du-29-juin-2016/les-avocats-sont-ils-les-grands-gagnants-du-brexit.html>

(5) <http://www.fidal-avocats-leblog.com/2016/06/brexit-les-experts-europe-fidal-informent/>